

Madame la présidente de la commission d'enquête

je vous remercie de trouver ci-jointe notre contribution au nom de l' UMIVEM

Bien cordialement,

ELODIE MARTINIE-COUSTY

Présidente de l' UMIVEM(56)

Présidente du Groupe Environnement Nature du CESE

PILOTE DU RESEAU OCEANS, MERS ET LITTORAUX

Tél : 06 08 07 14 16

www.fne.asso.fr

Retrouvons-nous sur notre page [Facebook](#) et [Twitter](#)



Le Mané
56600 LANESTER
Présidente : 06 08 07 14 16
Adresse électronique : umivem@wanadoo.fr
Site Internet : www.umivem.fr

Lanester, le 7 Janvier 2020

A Madame Maryvonne Martin présidente de la Commission d'enquête

DDTM 1 Allée du Général Le Troadec 56000 Vannes.

Envoyée par courriel à : ddtm-smvm-enquetepublique@morbihan.gouv.fr

Observations de l'Umivem sur la révision du Schéma de Mise en valeur de la Mer du Golfe du Morbihan

Madame la présidente,

la révision du SMVM permet de constater que ce document fixe différents objectifs, qui ont tous pour but d'améliorer la qualité de l'eau ; l'eau du Golfe du Morbihan est un enjeu essentiel pour l'économie de la région, pour l'environnement. On ne peut qu'être d'accord avec les objectifs fixés. On ne peut qu'applaudir à l'effort de réflexion, de concertation qui a été menée pour réviser ce schéma. Les documents élaborés, d'une longueur impressionnante, montrent un effort pour synthétiser les informations, les enjeux, les actions à mener, de la part de la DDTM du Morbihan et des différents acteurs qui ont participé. Précédemment et très récemment, le SAGE du Golfe du Morbihan pour lequel une enquête publique s'est terminée en Novembre, fixe les objectifs du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Ria d' Etel et du Golfe du Morbihan. Ces deux schémas, ainsi que les ZPS et ZSC (protection au titre des directive oiseaux et habitats Natura 2000 du Golfe du Morbihan) ne sont pas néanmoins les points forts d'appui de ce SMVM en vue du maintien, ou non, de vocations économiques existantes, et encore moins de reconquête des milieux naturels.

D'ailleurs la MRAE, relève qu'aucun bilan environnemental du SMVM adopté en 2006 n'est joint au dossier d'enquête publique. Pas d'état zéro qui permette de mesurer si il y a régression, maintien ou progression de la qualité des milieux naturels ou de l'avifaune, quant à la qualité des eaux le SAGE adopté récemment pour lequel nous avons donné un avis défavorable ne permettra pas non plus d'y arriver.

Nous regrettons amèrement cette approche sectorielle des différents schémas qui se superposent mais ne répondent absolument pas aux enjeux globaux du secteur. L'Etat, le PNR, AQTA et la CLE doivent répondre à ces enjeux de façon concertée et les exemples qui suivent et se répètent depuis des années montrent aussi que le SMVM, tel que révisé, n'apportera aucune réponse positive aux enjeux de durabilité des activités notamment primaires auquel le Plan d'action pour le milieu marin (PAMM) doit répondre.

A la date où sont rédigées ces lignes, 7 janvier 2020, une grave crise touche l'ostréiculture en rivière d'Auray. Cette crise, dont la presse s'est fait à plusieurs reprises l'écho, a conduit à l'interdiction du ramassage et de la vente des huîtres et coquillages produits dans une partie de la rivière d'Auray, dans la rivière de Crac'h et dans la rivière de Saint Philibert. Alors que l'eau fait l'objet d'études, de vastes développements, une crise grave touche l'ostréiculture. Cette crise

a pour cause l'absence de précautions, le manque d'intérêt pour la protection de l'eau, considéré plutôt comme un coût que comme source de vie et de prospérité. Un virus a donc contaminé les huîtres de la rivière d'Auray et des autres rivières.

Nous voudrions citer quelques exemples de ce manque d'intérêt.

Les bassins de décantation de l'ancienne station d'épuration d'Auray, inutilisés depuis des années, ont été curés récemment et les sédiments accumulés pendant des années, contenant beaucoup de substances dangereuses, ont été déversés dans la rivière d'Auray. La profession ostréicole, alertée, manifeste son mécontentement. Cette opération de curage, menée par AQTA, la communauté de communes, qui gère plusieurs stations d'épuration riveraines du Golfe, a aggravé la mauvaise situation en rivière d'Auray.

Qui a pu donner cette autorisation de curage et de largage de ces boues dans le milieu ?

L'entretien des stations d'épuration fait l'objet de critiques récurrentes et leur nécessaire mise à niveau régulière de qualité d'épuration, comme de point de rejet pose question. Les nombreuses stations de relevage qui remontent les eaux usées vers les stations ont pompé beaucoup d'eau de pluie, particulièrement au cours de l'automne 2019, perturbant gravement le fonctionnement des stations.

L'UMIVEM a pu constater lors de l'élaboration des PLUs de Saint Philibert, de Crac'h, de Locmariaquer le manque d'intérêt pour la question de l'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées. Le zonage d'assainissement des eaux usées de Crac'h n'a jamais été adopté et avait l'objet d'un avis défavorable de la part du commissaire enquêteur. Où en est sa révision ?

A Saint Philibert le schéma d'assainissement des eaux pluviales révisé à la fin de l'année 2018 pour être annexé au PLU adopté en 2019, était un document très incomplet, très imprécis, qui montrait bien que ses auteurs n'avaient qu'un objectif, le terminer au plus vite pour permettre l'adoption du PLU. Le commissaire enquêteur a d'ailleurs émis de sérieuses critiques. De même pour le schéma d'assainissement des eaux usées de Locmariaquer, soumis à enquête publique en octobre 2019, les chiffres étaient anciens, les constatations vagues, la réponse aux observations de la Mission régionale de l'autorité environnementale n'avait pas été jointe. Elle a été transmise après la clôture de l'enquête publique. A Crac'h le schéma directeur d'assainissement des eaux usées a été soumis à enquête publique en 2017 mais jamais adopté.....le PLU lui a été adopté.

Le point de rejet de la station de Kerran qui épure les eaux de Crac'h, Saint Philibert et Locmariaquer se situe en rivière d'Auray dans une zone Natura 2000, en amont de chantiers ostréicoles. Cette situation a été maintes fois dénoncée, mais absolument pas réglée par l'Etat et le principal opérateur AQTA.

Tous ces faits montrent qu'hélas entre les bonnes résolutions prises dans les documents SAGE, SMVM....et la pratique quotidienne des acteurs, communes, communautés de communes, il y a une grande différence et que l'eau en subit les conséquences, laissant les activités primaires en danger et en sursis ainsi que milieux naturels pour lesquels ce SMVM, comme le PNR ont été mis en place.

Aucune mesure d'évitement, de réduction et de compensation n'est proposée pour toutes ces dégradations dans le SMVM comme l'exige la loi Biodiversité du 8 Août 2016. Il y a une époque assez récente où certains préfets du Morbihan, courageux, interdisaient les nouveaux permis de construire ou d'aménager dans les communes du Golfe, tant que les outils de traitement des eaux usées et pluviales n'étaient pas au niveau.

Aucune mesure drastique de surveillance et de contrôle de légalité n'est associée à la mise en place du SMVM.

Nous demandons donc au Préfet du Morbihan ainsi qu'au préfet maritime de revoir leur copie en étant beaucoup plus prescriptifs sur les vocations et activités compatibles avec la reconquête des milieux naturels dégradés régulièrement, et de déterminer la capacité d'accueil maximale des activités compatibles avec la reconquête des milieux, des espèces tout en tenant compte des effets du changement climatique.



Élodie Martinie-Cousty,
présidente de l'UMIVEM